



Présence prévue

| | |
|-------------------------------|------------|
| Nombre de bureaux | 8 |
| Total personnel | 141 |
| Effectif international | 24 |
| Effectif national | 95 |
| JEA | 2 |
| Volontaires des Nations Unies | 19 |
| Autres | 1 |

Le plan 2015 en bref*

| | |
|---------------------------------------|--|
| 296 780 | Personnes relevant de la compétence du HCR |
| 41,1 millions de dollars E.-U. | Besoins financiers globaux |
| 200 | Enfants sous-alimentés ciblés pour une alimentation complémentaire |
| 22 227 | Personnes libres de leurs mouvements |
| 84 154 | Enfants enregistrés ciblés pour être inscrits à l'école primaire |
| 4 000 | Départs de réfugiés aux fins de réinstallation (estimation) |

* Tous les chiffres sur les personnes relevant de la compétence du HCR se réfèrent à des projections pour la fin 2015 réalisées à partir d'informations disponibles au moment de la planification (mi-2014).

| Aperçu |

Environnement opérationnel

- Le HCR travaillera avec le Gouvernement de la République-Unie de Tanzanie (Tanzanie) et ses partenaires pour sauvegarder les droits des réfugiés et des autres personnes relevant de sa compétence, en s'attachant à promouvoir un environnement qui permette au pays d'adapter la législation nationale aux traités internationaux auxquels il a adhéré. Le Gouvernement s'est engagé à mettre la législation nationale en conformité avec les normes internationales et à délivrer des actes de naissance, ainsi que des cartes d'identité, en 2015. Cela améliorera l'accès des réfugiés aux services sociaux.
- Les réfugiés restent confrontés au défi de la violence sexuelle et sexiste ; certaines pratiques traditionnelles néfastes perpétuent la discrimination à l'égard des femmes et des enfants. En 2015, le HCR s'efforcera de promouvoir les droits des femmes et l'accès gratuit des réfugiés aux mécanismes de prévention et de réponse concernant la violence sexuelle et sexiste.
- L'insécurité qui persiste dans l'est de la République démocratique du Congo reste un obstacle important au rapatriement librement consenti. Parallèlement, en 2015, le HCR continuera de mettre en œuvre une stratégie de réinstallation régionale au profit des réfugiés congolais.
- Suite à la suspension en juin 2011 du programme de naturalisation et d'intégration sur place, le Président de la Tanzanie a donné son accord, en septembre 2014, pour que les autorités compétentes commencent

à délivrer des certificats de naturalisation à plus de 162 000 anciens réfugiés burundais. Le HCR doit réagir rapidement à cette avancée et tirer parti de l'occasion qui se présente de trouver des solutions permanentes pour cette population.

- Le HCR, de concert avec ses partenaires, aidera les autorités tanzaniennes à élaborer et à

mettre en œuvre des programmes qui renforcent les moyens de subsistance et l'intégration sur place dans les anciennes zones d'installation de Katumba, Mishamo et Ulyankulu, où les anciens réfugiés burundais résident.

- Pendant des décennies, le Gouvernement et le peuple de Tanzanie ont offert l'hospitalité

à des réfugiés. Ce soutien devrait être renouvelé en 2015, moyennant l'application de mesures juridiques et socio-économiques au bénéfice des réfugiés burundais récemment naturalisés et la fourniture ininterrompue de services de sécurité au camp de Nyarugusu, ainsi que dans les trois anciennes zones d'installation de Katumba, Mishamo et Ulyankulu.

Personnes relevant de la compétence du HCR

En 2015, l'opération du HCR en Tanzanie entend aider : des réfugiés congolais, qui ont pour la plupart fui leurs villages en raison de la guerre civile qui a éclaté en RDC orientale en 1996 et qui n'ont pu rentrer dans leur pays depuis ; des réfugiés burundais qui ont fui leurs villages

dans les années 1990 et dont on a estimé qu'ils avaient encore besoin de protection internationale ; d'anciens réfugiés burundais arrivés en 1972 et dont la naturalisation a été achevée en 2014.

Chiffres prévisionnels

| Type de population | Origine | Janv. 2015 | | Déc. 2015 | |
|--------------------|----------------------------------|--------------------|-----------------------------------|--------------------|-----------------------------------|
| | | Total dans le pays | Nb personnes assistées par le HCR | Total dans le pays | Nb personnes assistées par le HCR |
| Réfugiés | Burundi | 37 790 | 12 790 | 39 310 | 13 300 |
| | République démocratique du Congo | 59 440 | 59 440 | 57 820 | 57 820 |
| | Pays divers | 160 | 160 | 170 | 170 |
| Demandeurs d'asile | République démocratique du Congo | 2 200 | 2 200 | 2 200 | 2 200 |
| Autres | Burundi | 189 700 | 189 700 | 197 290 | 197 290 |
| Total | | 289 300 | 264 290 | 296 780 | 270 780 |

| Réponse |

Besoins et stratégies

En 2015, le HCR continuera de se consacrer en priorité à des activités de protection, en cherchant tout particulièrement à réduire les risques de violence sexuelle et sexiste auxquels les réfugiés sont exposés. Le nombre de cas de violence sexuelle et sexiste, d'exploitation sexuelle et d'abus est invariablement élevé au camp de Nyarugusu, principalement en raison de pratiques traditionnelles néfastes touchant les femmes et les jeunes filles. L'éducation, des solutions d'énergies alternatives, l'autonomisation des femmes et le renforcement des moyens de subsistance permettront d'atténuer ces problèmes.

Le HCR accordera également la priorité à l'autonomisation des réfugiés, en réduisant les risques en matière de protection et en cherchant à accroître la résilience, en particulier celle des femmes réfugiées.

L'Organisation continuera d'offrir une aide dans les secteurs clés de la santé, de la nutrition, de l'eau et de l'assainissement, de l'éducation et de l'autonomisation de la collectivité. L'éducation est prise en charge par les communautés, l'État offrant un soutien limité sous forme de matériel pédagogique. Le nombre de salles de classe est insuffisant et un système de classes alternées est actuellement en vigueur. Chaque année, 54 écoles primaires délivrent des certificats d'études à plus de 3 000 élèves, alors que les sept écoles secondaires existantes ne peuvent admettre que 500 élèves. Le HCR

fera campagne pour que les élèves réfugiés soient admis dans le système public d'enseignement secondaire.

Le Gouvernement des États-Unis a accepté de réinstaller en 2015 plus de 30 000 réfugiés congolais (RDC) accueillis en Tanzanie, dans le cadre d'une stratégie régionale de réinstallation.

L'intégration sur place des Burundais réfugiés depuis 1972 et récemment naturalisés sera également une priorité pour le bureau du HCR en Tanzanie.

Objectifs et cibles prioritaires en 2015

Le tableau suivant illustre par des exemples quelques-unes des principales activités prévues en 2015.

À l'aide d'une sélection d'objectifs, issus des plans du HCR pour le programme de l'exercice 2014-2015, ce tableau est destiné à illustrer :

- ce qui a été prévu (**Activités prévues**) – lors du processus de planification et de hiérarchisation consécutif à l'évaluation des besoins globaux – pour des groupes particuliers relevant de la compétence du HCR ;
- les besoins identifiés qui peuvent être couverts moyennant l'intégralité et la flexibilité du financement (**Cible globale en 2015**) ;
- les besoins qui ne seront peut-être pas pris en charge si les fonds mis à disposition sont inférieurs au budget approuvé par le Comité exécutif (**Écart potentiel**). L'estimation de l'écart potentiel est fondée sur l'évaluation par l'opération dans le pays de l'impact probable d'un manque de financement global. Les calculs sont basés sur divers critères, notamment le contexte, les priorités stratégiques et les ressources

qui ont été mises à disposition les années précédentes pour les différents domaines d'activité.

Les activités concernant les objectifs relatifs à la protection de l'enfance (y compris la détermination de l'intérêt supérieur), à l'éducation et à l'action contre la violence sexuelle et sexiste (prévention et réponse), relèvent de domaines fondamentaux, considérés comme prioritaires lors de l'allocation des fonds (**Domaine prioritaire**). Afin d'être en mesure d'allouer les fonds avec souplesse, le HCR invite ses donateurs à verser des contributions non affectées.

Il convient de préciser que dans certains cas, l'impossibilité d'atteindre les cibles relatives à l'exécution d'activités ou à la prestation de services n'est pas due à un financement insuffisant mais à d'autres causes, par exemple le manque d'accès aux personnes relevant de la compétence du HCR, la non-déclaration des cas, l'évolution de la situation, les problèmes de sécurité, le manque de moyens pour exécuter la totalité des programmes planifiés, etc. Le Rapport global 2015 expliquera, le cas échéant, les raisons pour lesquelles telle ou telle cible n'a pas été atteinte.

| Activités prévues | Personnes relevant de la compétence du HCR | Cible globale en 2015 | Écart potentiel |
|---|--|-----------------------|---------------------|
| BESOINS DE BASE ET SERVICES ESSENTIELS | | | |
| La population bénéficiaire d'un accès optimal à l'éducation | | | |
| Pour protéger les enfants qui relèvent de sa compétence, l'Organisation cherchera en priorité à assurer une éducation de qualité, en améliorant les équipements/infrastructures, en distribuant des manuels, en renforçant les programmes d'enseignement accéléré et en augmentant le nombre d'enseignantes et d'uniformes fournis afin d'inciter un plus grand nombre de filles à rester à l'école. | | | |
| Pourcentage d'enfants de la tranche d'âge concernée scolarisés dans le primaire | Réfugiés et demandeurs d'asile | 98% | Domaine prioritaire |
| Nombre de jeunes de la tranche d'âge concernée scolarisés dans le secondaire | Réfugiés et demandeurs d'asile | 10 000 | 4 000 |
| Approvisionnement en eau potable accru | | | |
| Le réseau de distribution de l'eau de Nyarugusu est ancien et doit être remplacé. La vétusté du réseau a entraîné une hausse des frais d'exploitation. Le système est sujet à des pannes régulières, qui se traduisent par de longues files d'attente et des disputes aux points d'eau, et obligent les réfugiés à aller chercher de l'eau dans des zones plus éloignées, nécessitant plus de marche. Le HCR prévoit de maintenir ou d'accroître l'approvisionnement en eau en rénovant le réseau existant et en renforçant les capacités communautaires. | | | |
| Nombre moyen de litres d'eau potable disponible par personne et par jour | Réfugiés et demandeurs d'asile | 25,5 | Aucun écart |

| Activités prévues | Personnes relevant de la compétence du HCR | Cible globale en 2015 | Écart potentiel |
|---|--|-----------------------|----------------------------|
| AUTONOMISATION ET AUTOGESTION COMMUNAUTAIRES | | | |
| Autosuffisance et moyens de subsistance améliorés | | | |
| Les femmes et les enfants réfugiés sont sujets à un certain nombre de vulnérabilités et de menaces. Le HCR se rend compte que le fait d'offrir une assistance – y compris sous forme d'articles de première nécessité – d'année en année risque de les maintenir dans un état de dépendance. L'Organisation prévoit donc de soutenir les pratiques existantes de création de revenus par des activités intégrées de renforcement de l'autosuffisance communautaire, consistant à promouvoir l'autonomie des femmes, à encourager l'éducation et la formation, à construire un marché qui favorisera les échanges ainsi que l'interaction sociale, et à appuyer des microprojets générateurs de revenus. | | | |
| Nombre de personnes ayant achevé une formation professionnelle diplômante employées à l'issue d'une période de trois mois | Réfugiés et demandeurs d'asile | 20% | 10% |
| Pourcentage de jeunes âgés de 15 à 24 ans suivant une formation professionnelle agréée | Réfugiés et demandeurs d'asile | 30% | 20% |
| Mobilisation communautaire renforcée et développée | | | |
| L'appui à la mobilisation communautaire dans le camp doit être renforcé et étendu à l'analyse des disparités liées au genre. Ceci permettra de cibler les interventions intersectorielles sur le traitement des inégalités hommes-femmes et la promotion de la participation des femmes aux processus de prise de décisions, aussi bien au sein des comités de réfugiés que chez les Tanzaniens récemment naturalisés (TRN). | | | |
| Pourcentage de femmes participant activement aux structures de direction/gestion | Réfugiés et demandeurs d'asile | 50% | Aucun écart |
| | TRN dans les zones d'installation et Burundais réfugiés depuis 1972 | 50% | Aucun écart |
| SÉCURITÉ FACE À LA VIOLENCE ET À L'EXPLOITATION | | | |
| Risque de violence sexuelle et sexiste (VSS) réduit et qualité de la réponse améliorée | | | |
| Le nombre de violences sexuelles et sexistes reste invariablement élevé, en partie du fait de pratiques traditionnelles néfastes. Ces pratiques touchent plus les femmes et les enfants que d'autres segments de la population. Une réponse globale à la VSS, incluant l'autonomisation des femmes, est donc nécessaire. | | | |
| Mesure dans laquelle les victimes connues de VSS reçoivent un soutien adapté | Réfugiés et demandeurs d'asile | 100% | Domaine prioritaire |
| Protection contre la criminalité renforcée | | | |
| Les effectifs de police déployés dans les trois zones d'installation et dans le camp de réfugiés étant limités, des policiers supplémentaires, mobilisables en renfort, continueront d'appuyer la sécurité aux côtés des agents de la police régulière et de la police communautaire (<i>Sungusungus</i>). | | | |
| Mesure dans laquelle le système de gestion de la sécurité parvient à assurer la sécurité des personnes relevant de la compétence du HCR | Réfugiés et demandeurs d'asile | 75% | Aucun écart |
| | TRN dans les zones d'installation et Burundais réfugiés depuis 1972 | 85% | Aucun écart |

| Mise en œuvre |

Coordination

Le HCR travaille en étroite collaboration avec d'autres institutions onusiennes dans le cadre de sa participation au Plan d'aide au développement des Nations Unies (UNDAP). Le Haut Commissariat entretient également d'étroites relations de travail avec le Département des services aux réfugiés du ministère de l'Intérieur et d'autres départements ministériels.

En outre, le HCR travaille avec 13 partenaires pour assurer la protection des personnes relevant de sa compétence et mobiliser les ressources nécessaires à cet effet.

Partenaires

Partenaires d'exécution

Organismes gouvernementaux :

Ministère de l'Intérieur, dont département de la Gestion et du Contrôle des frontières, département des Services de l'Immigration, département des Services pénitentiaires et département des Services aux réfugiés ; Ministère de la Justice et des Affaires constitutionnelles ; autorités de Zanzibar pour la gestion des flux migratoires illégaux, le rapatriement, la réforme de la législation et le renforcement des capacités

ONG :

African Initiatives for Relief and Development, Centre for Forced Migration Studies, Comité international de secours, Community Environmental Management and Development Organization, Relief to Development Society, Service jésuite des réfugiés, Société tanzanienne de la Croix-Rouge, Tanganyika Christian Refugee Society, Tanzania Water and Environmental Sanitation Agency, Women's Legal Aid Centre

Partenaires opérationnels

ONG :

Asylum Access, Commission internationale catholique pour les migrations, Croix-Rouge espagnole, Refugee Point

Autres :

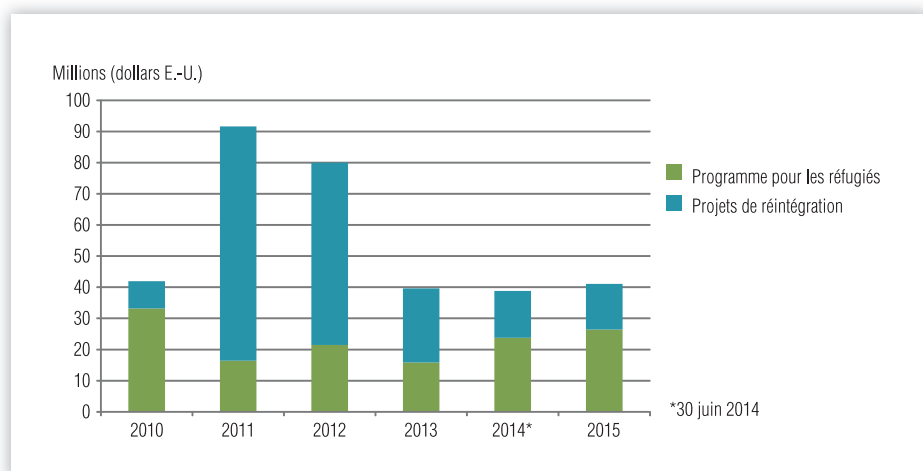
FAO, FNUAP, OIM, PAM, PNUD, UNDP, UNESCO, UNICEF

| Informations financières |

L'annonce de la naturalisation des anciens réfugiés burundais en août 2010 a entraîné une augmentation du budget, qui est passé de 42 millions de dollars E.-U. en 2010 à 92 millions en 2011, en prévision de l'intégration sur place. En 2012, la fermeture du camp de Mtabila suivie du rapatriement de 34 052 réfugiés burundais et le manque d'avancées en matière d'intégration sur place des anciens réfugiés burundais ont abouti à une réduction du budget, qui est passé de 80 millions de dollars E.-U. en 2012 à 40 millions en 2013.

Le budget 2015, fixé à 41,1 millions de dollars E.-U., ne tenait pas compte de l'intégration sur place des réfugiés burundais naturalisés car les autorités avaient suspendu le processus. Le Gouvernement ayant relancé le processus d'intégration, le budget 2015 sera révisé afin de tenir compte de cette évolution.

Budget pour la République-Unie de Tanzanie | 2010–2015



Budget 2015 pour la République-Unie de Tanzanie | dollars E.-U.

| Répartition budgétaire | PILIER 1 Programme pour les réfugiés | PILIER 3 Projets de réintégration | Total |
|---|---|--|-------------------|
| Budget révisé 2014 (30 juin 2014) | 23 775 422 | 15 019 905 | 38 795 327 |
| Environnement de protection favorable | | | |
| Droit et politique générale | 1 317 405 | 0 | 1 317 405 |
| Sous-total | 1 317 405 | 0 | 1 317 405 |
| Processus de protection et documents adéquats | | | |
| Enregistrement et établissement de profils | 0 | 906 230 | 906 230 |
| Procédures de détermination du statut | 1 139 750 | 0 | 1 139 750 |
| Enregistrement et document d'état civil | 1 303 916 | 0 | 1 303 916 |
| Sous-total | 2 443 667 | 906 230 | 3 349 897 |
| Sécurité face à la violence et à l'exploitation | | | |
| Protection contre la criminalité | 734 567 | 215 797 | 950 365 |
| Violences fondées sur l'appartenance sexuelle (prévention et réponse) | 1 446 109 | 212 899 | 1 659 008 |
| Protection des enfants | 970 164 | 0 | 970 164 |
| Sous-total | 3 150 840 | 428 696 | 3 579 537 |
| Besoins de base et services essentiels | | | |
| Santé | 3 893 274 | 0 | 3 893 274 |
| Eau | 1 317 765 | 0 | 1 317 765 |
| Assainissement et hygiène | 1 169 134 | 0 | 1 169 134 |
| Services destinés aux groupes ayant des besoins spécifiques | 1 019 555 | 0 | 1 019 555 |
| Éducation | 3 689 402 | 0 | 3 689 402 |
| Sous-total | 11 089 131 | 0 | 11 089 131 |
| Autonomisation et autogestion communautaires | | | |
| Mobilisation communautaire | 435 812 | 265 797 | 701 610 |
| Autosuffisance et moyens d'existence | 3 266 683 | 0 | 3 266 683 |
| Sous-total | 3 702 495 | 265 797 | 3 968 292 |
| Solutions durables | | | |
| Intégration | 0 | 8 641 326 | 8 641 326 |
| Réinstallation | 1 927 478 | 0 | 1 927 478 |
| Sous-total | 1 927 478 | 8 641 326 | 10 568 805 |
| Direction, coordination et partenariats | | | |
| Coordination et partenariats | 759 106 | 162 899 | 922 005 |
| Sous-total | 759 106 | 162 899 | 922 005 |
| Appui à la logistique et aux opérations | | | |
| Logistique et chaîne d'approvisionnement | 2 027 475 | 4 251 157 | 6 278 633 |
| Sous-total | 2 027 475 | 4 251 157 | 6 278 633 |
| Budget total 2015 | 26 417 598 | 14 656 106 | 41 073 705 |